



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 17 juin 2010 à 17 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2010**

**CM-201006207**

**1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 17 juin 2010 tel que ci-après reproduit :

1. Adoption de l'ordre du jour

**5. Rapport des services**

- 5.1. Bail entre l'administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour le passage de l'emprise de l'avenue Lakefield et droit de passage pour égout pluvial
- 5.2. Acquisition par expropriation d'une partie du lot 1 251 199 de Lafarge Canada inc. et versement d'une indemnité provisionnelle de 250 000 \$

**7. Adjudication de contrats**

- 7.1. Contrat pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke à la firme Louisbourg SBC, S.E.C. Division de Simard-Beaudry Construction pour la somme de 3 622 392,33 \$ incluant toutes taxes
- 7.2. Contrat pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke à la firme Roche Ltée, groupe-conseil, pour un montant de 135 450 \$ incluant toutes taxes
- 7.3. Contrat pour les travaux de laboratoire dans la cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke au laboratoire G.I.E. pour un montant de 28 652,98 \$ incluant toutes taxes

*Période de questions relatives à l'ordre du jour*

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DES SERVICES****5**

---

**BAIL ENTRE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE PASSAGE DE L'EMPRISE DE L'AVENUE LAKEFIELD ET DROIT DE PASSAGE POUR ÉGOUT PLUVIAL****CM-201006208**

5.1

Considérant qu'une partie du lot 1 251 190 doit être acquise par la Ville de Montréal-Est pour permettre le passage du prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

Considérant que ce lot appartient à l'Administration portuaire de Montréal et qu'il est nécessaire de procéder par entente de gré à gré pour son acquisition;

Considérant que pour permettre, entre-temps, la réalisation des travaux de prolongement, une entente de location entre la Ville de Montréal-Est et l'Administration portuaire de Montréal d'une partie de ce lot est proposée;

Considérant que le projet de bail a été soumis à l'attention des membres du conseil;

Considérant aussi que la Ville de Montréal-Est est dans l'attente d'autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs applicables au projet;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et d'approuver le bail commercial entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la location d'une partie du lot 1 251 190 pour une durée de 5 ans. Le loyer annuel dudit bail est de 1 120 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 et fera l'objet d'une indexation pour les années subséquentes tel que stipulé dans les conditions dudit bail;

D'autoriser la signature dudit bail par le maire ou le directeur général, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de prolongement de l'avenue Lakefield;

De mandater le directeur des services techniques afin d'entreprendre toutes les démarches utiles pour l'acquisition de la partie du lot 1 251 190 faisant l'objet du bail ci-dessus;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ACQUISITION PAR EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DU LOT 1 251 199 DE LAFARGE CANADA INC. ET VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ PRÉVISIONNELLE DE 250 000 \$****CM-201006209**

5.2

Considérant qu'une partie du lot 1 251 199, propriété de Lafarge Canada inc., doit être acquise, de gré à gré ou par expropriation, par la Ville de Montréal-Est aux fins du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

Considérant la procédure d'expropriation entreprise par la Ville de Montréal-Est pour acquérir cette partie de lot;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et de payer, à Lafarge Canada inc., une indemnité provisionnelle de 250 000 \$ dans le cadre de la procédure d'expropriation pour l'acquisition d'une partie du lot 1 251 199. Cette dépense est imputable au règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**
**7**


---

**CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE À LA FIRME LOUISBOURG SBC, S.E.C. DIVISION DE SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION POUR LA SOMME DE 3 622 392,33 \$ INCLUANT TOUTES TAXES**
**CM-201006210**

7.1

Considérant l'appel d'offres pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke publié le 2 février 2010 sur le site internet SE@O le 2 février 2010 ainsi que dans l'édition du journal Avenir et dans le journal Constructo le 4 février 2010;

Considérant que dix soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> mars 2010;

Considérant que l'appel d'offres comprenait deux options, soit une route avec revêtement de chaussée en béton (option A) ou une route avec revêtement de chaussée en enrobé (option B)

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, de choisir l'option d'une route avec revêtement de chaussée en enrobé (option B), et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour cette option, le tout, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs requis pour les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke avec revêtement en enrobé (option B) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Louisbourg SBC, S.E.C. division de Simard-Beaudry Construction, pour le prix de sa soumission pour l'option B, soit 3 622 392,33 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission. Ce contrat est cependant conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs requis pour les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield;

D'autoriser une dépense de 3 622 392,33 \$ imputable au règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, POUR UN MONTANT DE 135 450 \$ INCLUANT TOUTES TAXES**
**CM-201006211**

7.2

Considérant que la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a conçu les plans et devis pour le projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

Considérant que le mandat pour la surveillance des travaux peut être accordé de gré à gré à la firme qui a conçu les plans et devis;

Considérant que les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke pourront commencer aussitôt que la Ville aura obtenu son certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ces travaux;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, d'octroyer le contrat de surveillance des travaux conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ces travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke à la firme Roche ltée – Groupe-conseil pour le prix de 135 450 \$ incluant toutes taxes. Ce contrat est cependant conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ces travaux. Cette dépense sera imputée au règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LABORATOIRE DANS LA CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE AU LABORATOIRE G.I.E. POUR UN MONTANT DE 28 652,98 \$ INCLUANT TOUTES TAXES**

**CM-201006212**

7.3

Considérant qu'une invitation a été transmise le 20 avril 2010 à trois entreprises pour qu'elles soumettent une offre de services pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire d'essais) dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 avril 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, d'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire d'essais) dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire d'essais) dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke au plus bas soumissionnaire conforme, soit au Groupe-conseil G.I.E. inc., pour le prix de sa soumission soit 28 652,98 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission. Ce contrat est cependant conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette dépense sera imputée au règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CM-201006213**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier